

**APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES
COLLECTIVITES TERRITORIALES**

**MARCHE DE PRESTATION D'ELAGAGE, TAILLE,
ABATTAGE D'ARBRES ET ESSOUCHAGE**

Nous, Maire de la ville de WATTRELOS,

Vu l'article L.2122 - 22 4° du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'exécution et au règlement des marchés ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2 du 28 mars 2026, portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal au Maire de WATTRELOS, transmise à Monsieur le Préfet du Nord le 28 mars 2026 ;

Vu, l'appel d'offres ouvert lancé en vertu des articles L.2124-2 et R.2124-1 du code de la commande publique,

Vu l'analyse des offres faites ;

D E C I D O N S

ARTICLE 1

De conclure un marché pour des prestations d'élagage, de tailles diverses et d'abattages du patrimoine arboré municipal, y compris l'évacuation du bois et sa valorisation avec l'entreprise EURL ARBOR PAYSAGE, située au 1 rue Auguste Blanqui à WALLERS.

ARTICLE 2

Le marché prend la forme d'un marché à bon de commande avec un montant maximal annuel de 120 000 € HT.

ARTICLE 3

Le marché prend effet à compter de sa notification pour une période initiale de 12 mois, reconductible tacitement 2 fois.

ARTICLE 4

Conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, il sera rendu compte de cette décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal. Cette décision sera publiée sur le site internet de la commune.

La présente décision est rendue exécutoire et peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Fait à Wattrelos, le **29 JUIL. 2026**
Le Maire,

Dominique BAERT

